



POUR L'ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ON VEUT



UN BUDGET DE RATTRAPAGE DES INÉGALITÉS

LE 8 MARS...

1

je colle
cette affiche
à mon travail

2

je fais
grève

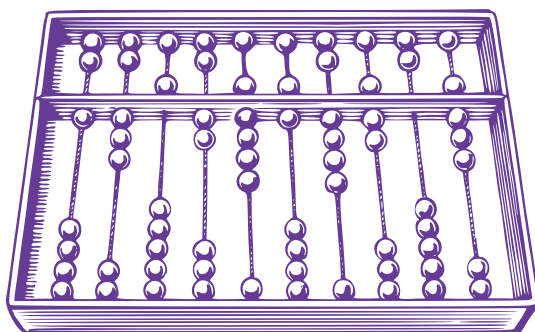
3

je participe
aux rassemblements
(grevefeministe.fr)





POUR L'ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ON VEUT



DES DONNÉES POUR COMPRENDRE LA STRUCTURE DES INÉGALITÉS

LE 8 MARS...

1

je colle
cette affiche
à mon travail

2

je fais
grève

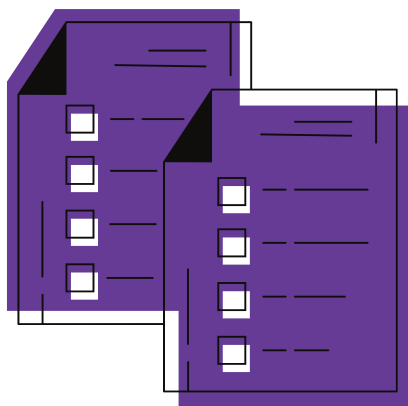
3

je participe
aux rassemblements
(grevefeministe.fr)





CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ON VEUT



UNE PROCÉDURE QUI PROTÈGE LES VICTIMES

LE 8 MARS...

1

je colle
cette affiche
à mon travail

2

je fais
grève

3

je participe
aux rassemblements
(grevefeministe.fr)





CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ON VEUT



DES FORMATIONS OBLIGATOIRES POUR TOUTES

LE 8 MARS...

1

je colle
cette affiche
à mon travail

2

je fais
grève

3

je participe
aux rassemblements
(grevefeministe.fr)



AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, NOUS VOULONS L'ÉGALITÉ.



« Déclarée grande cause nationale du quinquennat par le président de la République, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes passe par une mobilisation de tous. Le ministère du Travail, agit pour en finir avec les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. »

C'est ainsi qu'est introduit le dossier égalité femmes-hommes du chapitre « le ministère en action » du Ministère du travail. Mais dans les faits, notre direction est très loin de tenir ses engagements...

POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE RÉMUNÉRATION : ON EST LOIN DU COMPTE !

Alors que le ministère de la culture l'a fait en 2020, alors que les accords et décrets fonction publique sont censés les y obliger depuis plusieurs années, les ministères sociaux n'ont toujours pas produit d'analyse rigoureuse des inégalités de rémunération.

Il faut pourtant savoir quelle est la part des inégalités de rémunération due aux temps partiels, aux primes, au fait que les femmes occupent les emplois les moins bien rémunérés, au fait qu'elles sont promues moins rapidement.

Faute de ce diagnostic, le plan 2021-2023, des ministères sociaux est indigent.



L'axe « supprimer les situations d'écart de rémunération » ne comporte aucun engagement budgétaire pour le rattrapage alors qu'il faudrait plusieurs millions d'euros.

Même en l'absence de statistiques dignes de ce nom, nous savons déjà que l'écart toute catégories confondues est de 9 % sur la « rémunération totale indiciaire » et de 12 % sur les « primes pérennes » en défaveur des femmes !

Et il n'est pas très compliqué de comprendre que l'amélioration de la situation financière des femmes dans notre ministère passe par un plan de revalorisation des carrières et rémunérations des catégories C, composées à 90% de femmes...mais il n'y a rien sur ce point dans le plan d'action !

NOUS DEMANDONS :

1
Un bilan sérieux des inégalités de rémunération entre femmes et hommes

2
Un budget pour le rattrapage des salaires

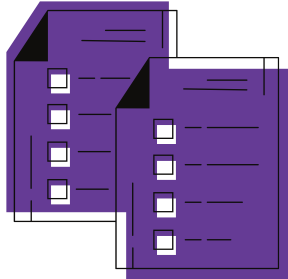
3
Une revalorisation des carrières et rémunérations des catégories C

4
Un état des lieux de la situation des vacataires et leur rémunération systématique au niveau du poste occupé

CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, LE MINISTÈRE À LA TRAÎNE.

En matière de formations des agent·es sur les violences sexistes et sexuelles, un grand flou continue de régner : pour qui sont-elles rendues obligatoire ? S'agit-il de formations sérieuses ou de sensibilisations d'une heure ou deux ? Quels sont les organismes de formation ? Sur quels présupposés les formations sont-elles dispensées ?





Quant au projet d'arrêté visant à répondre à l'obligation d'organiser une procédure de recueil, d'orientation et de protection des témoins et victimes d'acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, il a été présenté en CTM le 9 février 2021 et son manque de sérieux est criant.

Aucune véritable protection de la victime durant l'enquête n'est prévue, notamment via une réorganisation du travail pour l'éloignement de l'agresseur présumé. L'arrêté est donc en deçà des préconisations d'une charte de la DGAFP de 2019 et du guide sur le harcèlement sexiste et sexuel de la DGT, à destination des entreprises privées.

Pourtant, il est urgent d'agir. Nous en sommes témoins tous les jours : le sexisme sous toutes ses formes est très présent dans nos services. Un questionnaire anonyme destiné aux femmes du Ministère diffusé par trois organisations syndicales révélait en février 2018 que, sur 564 répondantes, 392 d'entre elles indiquaient être exposées des blagues sexistes de manière récurrente et, pour s'en tenir au plus grave, 53 dénonçaient avoir subi, au cours de leur carrière au ministère, un contact sur les seins, fesses ou cuisses ; 25 un baiser forcé ; 7 un attouchement sexuel actif ou passif et 3, un viol. Les nouvelles réponses à ce questionnaire recueillies fin 2020 confirment ces données.

NOUS DEMANDONS (ENCORE UNE FOIS) :

- 1 Des formations obligatoires sur les violences sexistes et sexuelles au travail pour toutes les agentes ainsi qu'une formation spécifique pour toutes les « décideur·euses » impliquées dans les processus de choix (mobilités, listes d'aptitude, CIA...) et/ou dans les processus d'accompagnement (notamment le recueil et le traitement des signalements)
- 2 Un véritable traitement des alertes et une prise en charge des victimes et des témoins des violences sexistes et sexuelles au travail par la mobilisation pleine et entière de la protection fonctionnelle.

Nous invitons toutes les collègues à remplir le questionnaire anonyme qui nous permettra de continuer à faire l'état des lieux des violences sexistes et sexuelles au Ministère : <https://cutt.ly/CIZ84lh>

RIEN SUR L'AIDE AUX AGENTES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES :

Alors que le plan 2021-2023 pour l'égalité dans les ministères sociaux prévoit l'expérimentation d'une « offre de soutien scolaire » (on se demande ce que ça vient faire dans un plan d'action égalité...), rien sur le soutien aux femmes du ministère victimes de violences conjugales malgré les demandes répétées de SUD et de la CGT...

En 2019, le ministère de la fonction publique incitait les administrations à étendre leurs dispositifs de signalements et de traitement des violences au travail aux faits de violences conjugales, ça aurait été le minimum.

Pendant le confinement, nos syndicats avaient obtenu que soit envoyé à tous les agentes une information nationale sur les dispositifs d'aide pour les victimes de violences intrafamiliales. Cette action a minima n'est même pas reprise dans ce plan qui n'aborde absolument pas la question des violences conjugales.



NOUS DEMANDONS :

- 1 Des mesures d'aide et d'accompagnement pour les victimes de violences conjugales (soutien juridique et financier, aménagement des horaires et neutralisation des absences liées aux violences conjugales, droit à la mobilité).
- 2 Avec un budget dédié et le recrutement d'assistantes sociales et de conseillères en économie sociale et familiale plus nombreuses !

TOUS LES LABELS ET LES PLANS DE COMMUNICATION N'Y CHANGERONT RIEN, C'EST PAR LES LUTTES QUE LES FEMMES GAGNERONT DE RÉELLES AVANCÉES !
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 8 MARS !

